

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 31 mai 2012.

Section du dépôt légal



# MOINS ET MIEUX

Le bulletin de l'allégement réglementaire et administratif

Volume 8, numéro 1 – Mars 2012

## Simplification et réduction de la paperasse

### ➤ Présentation

#### Actualité réglementaire

- Le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative rend publiques ses 63 recommandations.
- La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat s'appuie sur la réduction des démarches administratives.
- La Semaine de sensibilisation à la paperasserie
- La Commission sur la réduction de la paperasserie recommande 90 mesures ministérielles au gouvernement fédéral.

**MOINS ET MIEUX** consacre le présent numéro à l'actualité réglementaire qui s'est révélée particulièrement riche au cours des derniers mois.

La publication souligne, en premier lieu, qu'au terme de son mandat, le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative présidé par l'ex-ministre M. Michel Audet<sup>1</sup> a déposé son rapport intitulé Simplifier et mieux réguler, en décembre dernier. Dans ce rapport, le Groupe recommande au gouvernement du Québec une soixantaine de mesures pour simplifier la vie des entreprises et développer un environnement d'affaires plus compétitif, ainsi que la création d'un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations. Le gouvernement a adopté le rapport du Groupe de travail le 22 février dernier.

Dans la même perspective, la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat – rendue publique le 15 novembre dernier dans le document intitulé Foncez! Tout le Québec vous admire – préconise la réduction et la simplification des démarches administratives pour optimiser le soutien à l'entrepreneuriat. Ces mesures constituent le fondement d'un des cinq axes de la stratégie.

La Semaine de sensibilisation à la paperasserie organisée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui se tient chaque année en janvier, donne lieu au dévoilement des résultats de l'évaluation annuelle des réformes réglementaires menées par les provinces et le gouvernement fédéral. À cet égard, la note obtenue par le gouvernement du Québec, correspondant aux progrès réalisés en matière d'allégement de la paperasse, s'est améliorée par rapport à l'an dernier, en passant de C+ à B-.

Dans le cadre de cette semaine de sensibilisation, la Fédération a décerné le prix Coupe-paperasse d'or pour reconnaître le travail des instances gouvernementales qui sont intervenues pour lutter contre la paperasse. Premier récipiendaire de ce prix, M. Kevin Falcon a mis en place, au cours de son mandat de ministre chargé de la dérégulation en Colombie-Britannique de 2001 à 2004, « la réforme réglementaire la plus durable et la plus réussie de l'histoire du Canada », au dire de la Fédération. Toujours en place, cette réforme a donné lieu à l'adoption, en octobre dernier, de la loi sur la déclaration réglementaire concernant l'engagement du gouvernement à produire annuellement une reddition de compte en matière de réforme réglementaire<sup>2</sup>.

**D'autre part**, la Commission sur la réduction de la paperasserie mise sur pied par le gouvernement fédéral a publié son [dernier rapport](#) le 18 janvier dernier. La Commission propose de confier au vérificateur général du Canada le mandat

*d'examiner et de publier les progrès réalisés par le gouvernement sur le plan de l'allègement du fardeau réglementaire et administratif. Son rapport contient un large éventail de recommandations dont la visée est de réduire et de contrôler la paperasserie.*

**MOINS ET MIEUX** vous invite à prendre plus amplement connaissance de ces actualités réglementaires.

- 
1. Voir MOINS et MIEUX, « Actualité réglementaire », volume 7, numéro 1, mai 2011, accessible en ligne : [http://www.mce.gouv.qc.ca/bulletin\\_allegement/moins-et-mieux/vol7no1/groupe-travail-simplification.html](http://www.mce.gouv.qc.ca/bulletin_allegement/moins-et-mieux/vol7no1/groupe-travail-simplification.html).
  2. Voir MOINS et MIEUX, « Actualité réglementaire », volume 7, numéro 4, décembre 2011, accessible en ligne : [http://www.mce.gouv.qc.ca/bulletin\\_allegement/moins-et-mieux/vol7no4/colombie-britannique.html](http://www.mce.gouv.qc.ca/bulletin_allegement/moins-et-mieux/vol7no4/colombie-britannique.html).

Politique de confidentialité | Règlement sur la diffusion de l'information



© Gouvernement du Québec, 2011

## Simplification et réduction de la paperasse

### > Présentation

### Actualité réglementaire

- > Le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative rend publiques ses 63 recommandations.
- > La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat s'appuie sur la réduction des démarches administratives.
- > La Semaine de sensibilisation à la paperasserie
- > La Commission sur la réduction de la paperasserie recommande 90 mesures ministérielles au gouvernement fédéral.



## Simplifier et mieux régler

### Pour faciliter la vie des entreprises et développer un environnement d'affaires plus compétitif

Le 16 janvier dernier, le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, M. Sam Hamad, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, a rendu public le rapport final du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative

présidé par M. Michel Audet, ex-ministre des Finances et ex-ministre du Développement économique et régional et de la Recherche<sup>1</sup>.

Malgré le progrès accompli par le gouvernement du Québec au cours des dernières années, le fardeau réglementaire et administratif des entreprises demeure important et constitue une préoccupation majeure pour les milieux d'affaires.

Appelé à proposer des mesures concrètes visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative – avec la participation d'une cinquantaine de représentants des associations d'affaires, des entreprises, du monde syndical et des ministères et organismes gouvernementaux concernés – a formulé une soixantaine de recommandations à cette fin. Ces recommandations font l'objet du rapport intitulé *Simplifier et mieux régler*<sup>2</sup>. Déposé en décembre 2011, ce rapport a été adopté par le gouvernement du Québec le 22 février dernier.

Les recommandations du Groupe de travail visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif, qui tiennent désormais lieu de plan d'action du gouvernement en matière d'allégement réglementaire et administratif, s'articulent autour des axes d'intervention suivants :

- **Axe 1** : *Mieux régler* qui présente les recommandations concernant la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif;
- **Axe 2** : *Contenir le fardeau de la paperasserie* qui traite de l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives;
- **Axe 3** : *Des propositions concrètes touchant toutes les entreprises* qui présentent les recommandations concernant l'administration en ligne, l'administration de la fiscalité, la conformité aux exigences environnementales, les formalités administratives dans le domaine du travail et de la main-d'œuvre, la modernisation

des exigences en matière de vente d'alcool, la livraison des services aux entreprises et la restructuration des programmes et crédits d'impôt;

- **Axe 4** : *Faciliter le démarrage d'une entreprise* qui présente des propositions visant à simplifier l'inscription des entreprises en phase de démarrage et à améliorer l'accompagnement des entrepreneurs.

La création d'un comité est prévue pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations au cours des trois prochaines années. Ce comité sera présidé par le ministre responsable de l'allégement réglementaire et administratif et composé de représentants des organisations ayant participé aux travaux du Groupe de travail.

- 
1. Voir à ce sujet *MOINS et MIEUX*, volume 7, numéro 1, mai 2011, accessible en ligne : [http://www.mce.gouv.qc.ca/bulletin\\_allagement/moins-et-mieux/vol7no1/index.html](http://www.mce.gouv.qc.ca/bulletin_allagement/moins-et-mieux/vol7no1/index.html).
  2. Voir le document en ligne : <http://www.mce.gouv.qc.ca/allagement/documents/rapport-groupe-sra-decembre-2011.pdf>.

## Simplification et réduction de la paperasse

### > Présentation

### Actualité réglementaire

- > Le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative rend publiques ses 63 recommandations.
- > La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat s'appuie sur la réduction des démarches administratives.
- > La Semaine de sensibilisation à la paperasserie
- > La Commission sur la réduction de la paperasserie recommande 90 mesures ministérielles au gouvernement fédéral.



## La simplification et la réduction des démarches administratives

### Un des axes d'intervention de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat rendue publique le 15 novembre dernier sous le titre « *Foncez! Tout le Québec vous admire* »<sup>1</sup>, la réduction et la simplification des démarches administratives ont été reconnues comme des moyens d'optimiser le soutien à l'entrepreneuriat. Ces mesures constituent le fondement d'un des cinq axes de la stratégie.

La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat vise à développer, chez les jeunes et dans la société en générale, une solide culture entrepreneuriale. Le gouvernement désire ainsi contrer la faiblesse relative des intentions d'entreprendre et le déclin du taux entrepreneurial et du taux de création d'entreprises en favorisant la création, l'expansion et la pérennité des entreprises québécoises. La stratégie fixe, à cet égard, une série de cibles à atteindre d'ici 2020 (voir l'encadré ci-dessous).

### Les cibles de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat

- Une augmentation de 20 000 nouveaux propriétaires d'entreprises afin de contrer la pénurie appréhendée d'entrepreneurs.
- Une augmentation des intentions d'entreprendre chez 140 000 personnes de plus qu'en 2010 pour atteindre 635 000 personnes.
- Une augmentation du taux de survie après un an des entreprises de cinq employés et plus, de sorte que 260 entreprises de plus par année passent ce cap, soit 2 340 au lieu de 2 180.
- Un taux de transferts d'entreprises réussies, après trois ans d'au moins 75 %. Le transfert est réussi si les entreprises cédées y survivent dans une proportion quasi comparable à celle qu'elles auraient connue sans cession, en l'occurrence 80 %.

Dans cette optique, la stratégie de l'entrepreneuriat préconise une mobilisation des acteurs privés, publics et parapublics orientée vers cinq axes d'intervention :

**valoriser** les entrepreneurs, **développer** les qualités entrepreneuriales de ces derniers, **soutenir** la création, la croissance et le transfert d'entreprises, **optimiser** le soutien à l'entrepreneuriat par la simplification et la réduction des démarches administratives et **dynamiser** la concertation de tous les acteurs au bénéfice de l'entrepreneur et de ses projets.

En ce qui concerne la simplification et la réduction des démarches administratives, la stratégie préconise la mise en œuvre, d'ici 2014, de mesures engageant de nombreux ministères et organismes gouvernementaux. Ces mesures sont arrimées aux travaux du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative dirigé par M. Michel Audet<sup>2</sup>.

À cet égard, la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat implique :

- **La simplification et la restructuration des programmes d'aide** en réduisant leur nombre, en les offrant le plus possible par voie électronique et en établissant un partenariat efficace entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et Investissement Québec;
- **L'inscription de l'entrepreneur au cœur de la prestation électronique de services** pour lui simplifier la vie par une utilisation efficace des nouvelles technologies, ce qui signifie :
  - promouvoir les services offerts aux entrepreneurs par Services Québec;
  - offrir une porte d'entrée unique aux services destinés aux entreprises sur Internet, en passant par l'espace Entreprises du portail gouvernemental de services relié aux sites Web des ministères et organismes concernés et, possiblement, au service PerLE (permis et licences d'entreprises) qui fournit de l'information sur les services et les exigences des administrations gouvernementales fédérale, provinciales et municipales;
  - faciliter l'accès à des conseillers et à des services personnalisés;
  - exploiter au maximum les démarches simples, rapides et directes offertes par les nouvelles technologies, notamment par l'utilisation du service *Mon dossier* également offert dans l'espace Entreprises du portail gouvernemental : transactions en ligne, information interactive sur les étapes à suivre et l'aide disponible, inscription unique valable pour les divers ministères et organismes, dépôt de pièces justificatives, formulaires intégrés préremplis, suivi des demandes.
- **La simplification des exigences réglementaires et administratives** qui sera favorisée par la révision de la politique sur l'allègement réglementaire et administratif, et par la coopération réglementaire avec les partenaires commerciaux.

---

1. Voir le document en ligne : [http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/strategies/strategie\\_entrepreneuriat.pdf](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/strategies/strategie_entrepreneuriat.pdf)

2. Voir à ce sujet l'article précédent intitulé « Simplifier et mieux réguler ».

## Simplification et réduction de la paperasse

> Présentation

### Actualité réglementaire

> Le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative rend publiques ses 63 recommandations.

> La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat s'appuie sur la réduction des démarches administratives.

> La Semaine de sensibilisation à la paperasserie

- Dévoilement de l'évaluation annuelle des réformes réglementaires provinciales
- Remise du prix Coupe-paperasse d'or 2012

> La Commission sur la réduction de la paperasserie recommande 90 mesures ministérielles au gouvernement fédéral.

## La Semaine de sensibilisation à la paperasserie

### Une occasion de souligner le travail accompli

*La Semaine de sensibilisation à la paperasserie tenue du 16 au 20 janvier dernier et organisée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)<sup>1</sup> a servi de tribune au dévoilement des résultats de l'évaluation annuelle des réformes réglementaires menées par les administrations gouvernementales canadiennes et à la remise du prix Coupe-paperasse d'or 2012.*

- Dévoilement de l'évaluation annuelle des réformes réglementaires provinciales
- Remise du prix Coupe-paperasse d'or

1. Créée en 1971, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est un regroupement canadien de petites et moyennes entreprises. Elle compte 108 000 membres (dont 24 000 au Québec), qui proviennent de tous les secteurs de l'activité économique.

## Simplification et réduction de la paperasse

### > Présentation

#### Actualité réglementaire

- > Le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative rend publiques ses 63 recommandations.
- > La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat s'appuie sur la réduction des démarches administratives.
- > La Semaine de sensibilisation à la paperasserie
  - Dévoilement de l'évaluation annuelle des réformes réglementaires provinciales
  - Remise du prix Coupe-paperasse d'or 2012
- > La Commission sur la réduction de la paperasserie recommande 90 mesures ministérielles au gouvernement fédéral.

## Dévoilement de l'évaluation annuelle des réformes réglementaires provinciales

L'évaluation annuelle des réformes réglementaires, produite par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante<sup>1</sup>, attribuée au gouvernement fédéral et à chaque province une cote selon les progrès réalisés jusqu'à présent en matière d'allégement de la paperasserie. L'évaluation tient compte de certains aspects essentiels à l'amélioration de la situation, soit : la mesure du fardeau réglementaire (permanence du processus, prescription légale), le leadership politique (réforme initiée au sommet, responsable rattachée au Conseil des ministres), les contraintes imposées aux autorités de réglementation (plafonnement, échange, justification des exigences réglementaires) et l'engagement continu en matière de reddition de comptes. « Sans un véritable engagement envers ces aspects, toute initiative d'allégement du fardeau réglementaire est vouée à l'échec » selon Corinne Pohlman, vice-présidente des affaires nationales de la Fédération.

### Classement des provinces et du gouvernement fédéral

	Note pour 2011	Note pour 2012
Colombie-Britannique	B+	A
Terre-Neuve-et-Labrador	B	B
Gouvernement fédéral	C+	B-
Québec	C+	B-
Saskatchewan	C+	B-
Ontario	C-	B-
Nouveau-Brunswick	C-	C+
Nouvelle-Écosse	B	D
Alberta	F	D
Yukon	F	D
Manitoba	F	F
Île-du-Prince-Édouard	D	F
Territoires du Nord-Ouest	F	F

La mise sur pied du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative ainsi que l'importance accordée à la diminution de la paperasserie dans la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, en 2011, ont valu au Québec l'attribution d'une nouvelle cote (B-) en hausse par rapport celle de l'an dernier (C+), au tableau

des résultats comparatifs en matière de réforme réglementaire. Ce résultat place le Québec au troisième rang avec le gouvernement fédéral, la Saskatchewan et l'Ontario, derrière la Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador.

- 
1. FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. Communiqué : « Une comparaison interprovinciale révèle des résultats variables », 17 janvier 2012, accessible en ligne : <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/3628-une-comparaison-interprovinciale-revele-des-resultats-variables.html>.

Accessibilité | Politique de confidentialité | Règlement sur la diffusion de l'information



© Gouvernement du Québec, 2012

## Simplification et réduction de la paperasse

### > Présentation

#### Actualité réglementaire

- > Le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative rend publiques ses 63 recommandations.
- > La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat s'appuie sur la réduction des démarches administratives.
- > La Semaine de sensibilisation à la paperasserie
  - Dévoilement de l'évaluation annuelle des réformes réglementaires provinciales
  - Remise du prix Coupe-paperasse d'or 2012
- > La Commission sur la réduction de la paperasserie recommande 90 mesures ministérielles au gouvernement fédéral.

## Remise du prix Coupe-paperasse d'or 2012<sup>1</sup>



Le **prix Coupe-paperasse d'or** a été décerné pour la première fois par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante afin de reconnaître le travail des instances gouvernementales qui sont intervenues pour lutter contre la paperasse. Ce prix s'adresse plus particulièrement à un haut fonctionnaire ou à un élu qui a motivé son administration ou qui a fait preuve de leadership et de courage en vue d'obtenir des résultats concrets, favorables à la réduction des formalités administratives imposées aux PME.

Pour célébrer la création de ce nouveau prix, la Fédération a désigné M. Kevin Falcon, ministre des Finances de la Colombie-Britannique, reconnu pour ses valeurs et son engagement envers les PME et les clients. Au cours de son mandat en tant que ministre d'État chargé de la déréglementation en Colombie-Britannique, de 2001 à 2004, M. Falcon a mis en place « la réforme réglementaire la plus durable et la plus réussie de l'histoire du Canada » selon la Fédération. À la suite de l'instauration d'une méthode visant à mesurer les lourdeurs administratives, à publier des rapports sur le nombre de règlements édictés par les ministères et à établir une règle selon laquelle pour chaque nouveau règlement adopté un ancien doit être éliminé, on a enregistré une réduction de 40 % du nombre d'exigences réglementaires s'appliquant au PME. M. Falcon a continué à faire preuve de leadership en la matière lorsque le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté, en octobre dernier, la loi sur la déclaration réglementaire qui porte sur la reddition de compte du gouvernement en matière réglementaire<sup>2</sup>.

### La remise du prix<sup>3</sup>



M. Kevin Falcon, **ministre des Finances de la Colombie-Britannique**, et M<sup>me</sup> Laura Jones, vice-présidente principale à la recherche, aux affaires économiques et pour l'ouest du Canada à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Pour l'attribution de ce prix, soulignons que M. Sam Hamad, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec – à qui l'on doit la création du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative et la publication de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat – se trouvait parmi les onze finalistes issus de tous les paliers de gouvernement à l'échelle du Canada.

1. FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. « Semaine de sensibilisation à la paperasserie 2012 – Des mesures et des résultats concrets! », accessible en ligne : <http://www.cfib-fcei.ca/francais/thematique/69-semaine-de-sensibilisation-a-la-paperasserie-2012.html>.
2. Voir *MOINS et MIEUX*, « Actualité réglementaire », volume 7, numéro 4, décembre 2011, accessible en ligne : [http://www.mce.gouv.qc.ca/bulletin\\_allegement/moins-et-mieux/vol7no4/colombie-britannique.html](http://www.mce.gouv.qc.ca/bulletin_allegement/moins-et-mieux/vol7no4/colombie-britannique.html).
3. FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. « Et le gagnant du prix Coupe-paperasse d'or est... », accessible en ligne : <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/3675-le-gagnant-du-prix-coupe-paperasse-d-or-2012.html>.

Accessibilité | Politique de confidentialité | Règlement sur la diffusion de l'information



© Gouvernement du Québec, 2012

## Simplification et réduction de la paperasse

> Présentation

### Actualité réglementaire

- > Le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative rend publiques ses 63 recommandations.
- > La Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat s'appuie sur la réduction des démarches administratives.
- > La Semaine de sensibilisation à la paperasserie
- > La Commission sur la réduction de la paperasserie recommande 90 mesures ministérielles au gouvernement fédéral.



## La réduction de la paperasse pour libérer les entreprises et leur permettre de croître

### Rapport de la commission sur la réduction de la paperasserie

*Malgré la publication périodique de rapports sur le fardeau administratif de la réglementation par le gouvernement fédéral depuis les années 1970 et la mise sur pied de l'Initiative d'allégement du fardeau de la*

*paperasserie, les petites entreprises ont le sentiment que rien n'a vraiment changé et que le fardeau réglementaire s'est même accru. Un constat qui n'est pas unique au Canada.*

La Commission sur la réduction de la paperasserie, mise sur pied par le gouvernement fédéral, a publié son [dernier rapport](#) le 18 janvier dernier. Intitulé *La réduction de la paperasse pour libérer les entreprises et leur permettre de croître – Rapport de recommandations*<sup>1</sup>, ce document présente les solutions recommandées pour éliminer ou atténuer les quelque 2 300 irritants majeurs, pour les entreprises, qui découlent des exigences du gouvernement fédéral en matière de réglementation et de leur application.

Le fait que certains règlements qui, pris isolément, semblent raisonnables mais qui, ajoutés au fardeau existant, peuvent s'avérer inefficaces sur le plan économique traduit le caractère systémique du problème et milite en faveur d'une approche à long terme. C'est dans cette perspective que la Commission a été mandatée pour « recommander des options qui permettent d'éliminer et d'alléger le fardeau de la conformité à long terme ».

Dans cette optique, la Commission recommande l'adoption de la règle « un pour un » voulant qu'un règlement existant soit éliminé chaque fois que le gouvernement en adopte un nouveau. Le mandat d'examiner les progrès accomplis par le gouvernement au moyen de cette règle, afin de mener à bien le plan de réduction de la paperasse, serait confié au vérificateur général du Canada qui transmettrait annuellement un rapport sur cette question au Parlement. De plus, la Commission recommande que la rémunération conditionnelle versée aux hauts fonctionnaires repose en grande partie sur l'application efficace de la règle rattachée au contrôle du fardeau réglementaire dans l'exécution des décisions ministérielles.

Les recommandations d'ordre systémique liées aux préoccupations concernant la

réduction de la paperasse et du fardeau cumulatif, celles liées à l'amélioration du service, de la conception des règlements et de la gouvernance du régime réglementaire, ainsi que celles liées à la responsabilisation font l'objet du tableau ci-joint. Par ailleurs, 90 solutions concrètes et précises, recommandées en matière de réduction de la paperasse, s'adressent aux divers ministères et organismes gouvernementaux concernés<sup>2</sup>.

### Les recommandations d'ordre systémique

Catégorie de regroupement	recommandation
<b>Réduction de la paperasse (Alléger le fardeau administratif)</b>	Réduire les exigences réglementaires imposées aux entreprises et les exigences relatives aux renseignements demandés en recourant au Standard Cost Model <sup>3</sup> pour mesurer le fardeau et en recourant à la règle du « un pour un »; Améliorer les services électroniques afin de diminuer les coûts liés au respect des contraintes réglementaires.
<b>Réduction du fardeau cumulatif (Supprimer le fardeau caché imposé aux entreprises)</b>	Mettre de l'ordre dans l'appareil réglementaire du gouvernement fédéral; Adopter, au sein des ministères, des initiatives du genre « Une fois suffit! » visant à réutiliser les renseignements déjà fournis moyennant le consentement des intéressés et une protection adéquate des renseignements personnels; Accroître l'usage en ligne de guichets d'information sur les exigences réglementaires.
<b>Amélioration du service (Favoriser une mentalité axée sur le service chez les employés qui exercent des fonctions réglementaires)</b>	Établir les normes de service et en assumer la responsabilité; Créer une culture axée sur l'excellence du service et le professionnalisme; Venir en aide aux petites entreprises qui doivent traiter avec plusieurs organismes de réglementation; Utiliser un langage simple et donner des interprétations claires et définitives.
<b>Amélioration du mode de conception des règlements et de la gouvernance du régime de réglementation</b>	Accroître la prévisibilité et la transparence en publiant les projets de réglementation; Améliorer l'évaluation du risque, l'analyse des coûts-avantages, la mesure et l'évaluation du rendement des programmes de réglementation; Mieux comprendre l'impact de la réglementation sur les petites entreprises.
<b>Responsabilisation</b>	Confier au vérificateur général du Canada le mandat d'examiner et de publier les progrès accomplis par le gouvernement en matière d'allègement réglementaire; Définir un nouveau critère en ce qui concerne les primes versées aux hauts

1. Voir le site <http://www.coupezlapaperasse.gc.ca/index-fra.asp>.
2. Ces recommandations, qui font l'objet de l'annexe B du rapport, s'adressent aux ministères et organismes suivants : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Agence de la santé publique du Canada, Agence de revenu du Canada, Agence des services frontaliers du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Commission canadienne de sûreté nucléaire, Environnement Canada, Industrie Canada, Ministère de la Justice Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Santé Canada, Statistique Canada, Transports Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
3. Le Standard Cost Model est un outil permettant de mesurer de façon objective et chiffrée les charges administratives. Il est utilisé dans de nombreux pays européens.